



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de CLERMONT
MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'église 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 E-Mail : contact@etouy.fr

Réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 décembre 2024 à 18h30 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Étaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, LEGUEN, MONTEL-MARQUIS, WICART FORSTER, FLOURY, SARAZIN ;

Étaient absents :

M. CARETTE ayant donné pouvoir à M. LEGUEN ;

M. DEGOURNAY ayant donné pouvoir à Mme DAMETTE ;

M. BEEUWSAERT ;

Lecture du compte rendu de la séance du 11 octobre 2024

Le compte rendu de la séance du 11 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Mme DAMETTE est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- 1- **Décision Modificative N°1**
- 2- **Remboursement par l'assurance des différents sinistres**
- 3- **Tarififications communales 2025**
- 4- **ILEP : avenant N°5**
- 5- **Rétrocession de voirie rue de la ferme et division de propriété**
- 6- **Personnel communal : cadeau de fin d'année dans le cadre des oeuvres sociales**

19h30 : Présentation du projet "Assainissement" par M. Sébastien LAMOTTE de la Communauté de Communes du Clermontois.

1- Décision Modificative N°1

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie - Electrique		6 000,00 €
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matieres et fournitures		4 981,00 €
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries		12 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		22 981,00 €
D 6218 : Autre personnel exterieur		15 000,00 €
D 633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)		3 500,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		18 500,00 €
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		200,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		200,00 €
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel		4 300,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		4 300,00 €
R 74718 : Participations Etat - Autres		6 000,00 €
R 74836 : Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP		4 600,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		10 600,00 €
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante		16 080,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		16 080,00 €
R 773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale		10 701,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques		10 701,00 €

La décision modificative N°1 est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

2- Remboursement par l'assurance des différents sinistres

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les remboursements suivants pour les différents sinistres :

08/08/2024 : Mur du cimetière : 1 680 €

04/10/2024 : Mur du monument aux morts : 9 673.93 €

08/10/2024 : Dégâts des eaux au secrétariat de mairie : 5 518.62 €

3- Tarifications communales 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifications communales de 2024 en 2025.

ILEP : avenant N°5

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant l'avenant N°5 de la C.S.P. PERISCOLAIRE avec l'ILEP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget 2025 de l'ILEP qui s'élève à 183 034.95 € et la subvention communale d'un montant de 71 770.28 € et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cet avenant.

Le Conseil Municipal décide de garder La Normande comme prestataire de restauration avec un repas comprenant 4 composantes (100 % Egalim)

4- Rétrocession de voirie rue de la ferme et division de propriété

Phase 2 – Programme de 9 logements individuels livré en 2024

Dans le cadre de cette opération, l'OPAC de l'Oise propose, d'une part, à la Commune d'ETOUY de lui rétrocéder directement pour un euro (1€) les voiries, trottoirs, réseaux espaces verts et communs cadastrés section C n°2078 partie et C n°2188 partie pour une contenance totale et approximative de 1.508 m² (1.196 m² voirie dénommée rue de la Ferme et 312 m² pour la voirie en partie basse du terrain) comme repérées sur le plan de division du 1^{er} octobre 2024. Pour rappel, la contenance totale de la parcelle C n°2078 est de 3.314 m² et la superficie totale de la parcelle C n°2188 est de 2.153 m².

D'autre part, l'OPAC de l'Oise (preneur du bail emphytéotique signé le 09 février 2018), l'EPFLO (bailleur), et la Commune ont convenu la rétrocession d'une petite parcelle en nature de voirie. L'EPFLO cèdera pour un euro (1€) à la Commune d'ETOUY la parcelle cadastrée section C n°2180 pour 74 m² comme repérée sur le plan de division ci-avant rappelé,

Tous les frais relatifs aux rétrocessions seront à la charge de l'OPAC de l'Oise (géomètre et actes notariés).

Phase 1 – Programme de 12 logements collectifs et 2 logements individuels livré en 2018.

Il a été rappelé des servitudes de passage de canalisations souterraines d'eaux usées dans l'acte de rétrocession du 2 décembre 2020 de la voirie, des trottoirs et de certains réseaux situés rues de la Ferme et du Sénateur André VANTOMME à ETOUY. Lesdites servitudes sur les parcelles C n°2181 pour 11a 49ca et C n°2187 pour 68ca deviendront sans objet dès que ces réseaux seront raccordés au tout à l'égout de la Commune.

La Commune d'ETOUY pourrait être sollicitée par l'OPAC de l'Oise pour intervenir à l'acte permettant l'extinction des servitudes de passage de canalisations souterraines d'eaux usées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour :

- Accepter la rétrocession des voiries, trottoirs, réseaux, espaces verts et communs situés rue de la Ferme cadastrés section C n°2078 partie et C n°2188 partie pour une contenance totale et approximative de 1.508 m²,
- Accepter la rétrocession des voiries, trottoirs, réseaux, situés rue de la Ferme cadastrés section C n°2180 pour 74 m²,
- L'habiliter à signer les actes notariés de rétrocession ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ces opérations.
- L'habiliter le cas échéant, à signer l'acte notarié d'extinction des servitudes de passage de canalisations souterraines d'eaux usées.

5- Personnel communal : cadeau de fin d'année dans le cadre des œuvres sociales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au personnel communal une carte cadeau d'une valeur de 50 € par agent à l'occasion des fêtes de fin d'année.

19h30 : Présentation du projet "Assainissement" par M. Sébastien LAMOTTE de la Communauté de Communes du Clermontois.

La séance est levée à 20h11.